

DE : Madame Sonia Bélanger
Ministre responsable des Aînés
Ministre déléguée à la Santé

Le 7 mai 2024

Monsieur Lionel Carmant
Ministre responsable des Services sociaux

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé

TITRE : Plan d'action gouvernemental 2024-2029 *La fierté de vieillir* issu de la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Un vieillissement accéléré au Québec

La société québécoise fait face à une transformation démographique qui se caractérise par un accroissement rapide de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus de sa population. Cette modification de la courbe des âges est principalement la conséquence d'une diminution du taux de fécondité et de gains importants au niveau de la longévité, mais aussi, depuis 2011, du passage des premiers-nés du baby-boom à l'âge de 65 ans. En effet, les personnes nées entre 1946 et 1965, période du baby-boom, seront toutes âgées d'au moins 65 ans en 2031. Actuellement, ce sont 1,8 million de personnes qui sont âgées de 65 ans et plus. D'ici 2031, environ 451 000 personnes de plus pourraient s'ajouter à cette cohorte. Autrement dit, une personne sur quatre pourrait être âgée de 65 ans et plus en 2031, soit 25,1 % de la population. D'ici 2066, la proportion des personnes âgées dans la population atteindra 27,6 %, avec l'essentiel de cette augmentation survenant dans les huit années à venir. Le groupe des personnes âgées de 85 ans et plus verra également son effectif augmenter significativement : partant de 188 000 en 2016, il pourrait quadrupler et atteindre 741 000 en 2066. Durant la même période, le nombre de centenaires pourrait passer de 3 200 à plus de 44 000. Selon les données provisoires de 2022, au Québec¹, les hommes vivent jusqu'à 80,8 ans, alors que les femmes vivent en moyenne jusqu'à 84,4 ans. À l'augmentation du nombre de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie s'ajoute l'hétérogénéité des parcours et des expériences de vie, la diversité de leurs choix de mode de vie et de leurs besoins, particulièrement entre le début du vieillissement et les dernières années de vie.

¹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023). Portrait des personnes âgées au Québec, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne]. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/portrait-personnes-ainees-quebec.pdf>].

Le leadership du Québec en matière de vieillissement actif

Cette rapide évolution démographique nécessite une adaptation et la prise de mesures réfléchies comme illustré, entre autres, par la publication en 2012 de [la politique gouvernementale "Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec"](#) et ses deux plans d'action. La politique Vieillir et vivre ensemble (VVE) s'inspire de la vision du vieillissement actif prônée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en vue de favoriser la participation sociale des personnes âgées dans la communauté, de leur permettre d'y vieillir en santé et de créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants à leur égard. Elle répond également au désir de ces personnes d'être considérées comme partie prenante de la société, leur contribution étant essentielle au développement social, culturel et économique du Québec. Au Canada, le Québec se distingue en étant la seule à avoir élaboré une politique gouvernementale dédiée au vieillissement, avec des plans d'action coordonnés et successifs dotés d'allocation de fonds spécifiques pour leur réalisation. Il est important de noter que l'OMS a reconnu le Québec comme un modèle dans son Rapport mondial sur le vieillissement et la santé². Le rapport souligne en particulier l'engagement du gouvernement du Québec en faveur des personnes âgées à travers l'adoption d'une politique et d'un plan d'action favorisant le vieillissement actif, basés sur une collaboration étroite entre les niveaux de gouvernance locale, régionale et nationale. De plus, depuis 2009, [le Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés \(MADA\)](#) a soutenu la participation de centaines de municipalités et de MRC, positionnant ainsi le Québec comme leader mondial dans l'implantation de l'initiative « amie des aînés » de l'OMS.

Ainsi, depuis 2012, les ministères et les organismes gouvernementaux (MO) se sont mobilisés pour adapter leurs programmes et leurs services à l'évolution démographique et sociétale au regard des trois orientations de la Politique VVE. À ce titre, le premier plan d'action gouvernemental VVE de 2012-2017 (PAG-VVE 2012-2017) comptait 74 mesures réalisées par 18 MO, tandis que le deuxième plan d'action VVE, pour la période 2018-2023 ([PAG-VVE 2018-2023](#)), s'est élargi pour inclure 85 mesures avec l'implication de 20 MO. Les actions réalisées ont permis de soutenir la participation et l'inclusion sociale des personnes âgées ainsi que leur accès à des environnements sécuritaires et aux services de santé et services sociaux qui sont requis.

Bilan du plan d'action Vieillir et vivre ensemble 2018-2023

Les MO concernés, ainsi que leurs partenaires et collaborateurs, sont restés déterminés à mener à bien les initiatives qu'ils avaient planifiées. Les priorités d'intervention pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées et leur permettre de rester chez elles le plus longtemps possible étaient de : renforcer le soutien aux municipalités, organismes locaux et régionaux pour améliorer l'adaptation au vieillissement de la population, favoriser la participation sociale et la qualité de vie des personnes âgées, soutenir davantage les proches aidants, augmenter l'accès aux services de soutien à domicile, et encourager la collaboration sur les enjeux liés au vieillissement. Au 31 mars 2023, 96% des mesures du PAG-VVE 2018-2023 (82 sur 85) avaient été réalisées. Les investissements associés à ces mesures au cours des cinq dernières années ont été

² OMS, Rapport mondial sur le vieillissement et la santé, 2016, p. 250.

estimés à 14,1 G\$. Les stratégies employées pour adapter le Québec au vieillissement de sa population ont inclus la révision de programmes, de services et de processus, l'offre d'aide financière, l'accompagnement et le soutien technique, la création de nouveaux mécanismes d'échange, la formation, la diffusion de matériel de communication, la publication de rapports, de guides et de recueils, ainsi que l'amélioration de mesures fiscales. À la fin du deuxième plan VVE, les progrès réalisés reflètent les efforts du gouvernement et de ses partenaires de divers secteurs pour transformer le Québec en une société activement engagée à adapter ses pratiques aux besoins d'une population vivant plus longtemps et de manière plus dynamique.

Prolongation du PAG-VVE 2018-2023 et démarrage des travaux du futur troisième plan d'action

En mars 2023, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation du PAG-VVE 2018-2023 pour une année supplémentaire et a autorisé le démarrage des travaux préparatoires pour un troisième plan d'action issu de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*. La dernière année a permis aux MO de compléter la mise en œuvre de certaines mesures, d'apprécier les résultats des actions mises en place, d'en faire un bilan et de consulter les partenaires et la population sur les enjeux actuels et émergents que le gouvernement devrait considérer dans le prochain plan d'action.

2- Raison d'être de l'intervention

2.1 Problématique

Alors que le PAG-VVE 2018-2023 se termine, on peut constater que les avancées réalisées concrétisent toujours davantage les possibilités de participation, en santé et en sécurité, des personnes âgées dans leur communauté. Il est cependant manifeste que le travail doit se poursuivre et s'intensifier. Pour l'OMS, si les gouvernements, les organisations internationales et la société civile adoptent des politiques et des programmes qui permettent de « vieillir en restant actif », il sera possible de relever les défis liés au vieillissement des personnes et des populations, mais aussi, d'en saisir les opportunités³.

Les personnes âgées : des réalités complexes, des besoins et des opportunités diversifiés

Parler des personnes âgées comme si elles formaient un groupe homogène de personnes auxquelles une offre de services peut se développer et combler tous les besoins ne représente pas la réalité. Certaines personnes âgées sont en bonne santé et fonctionnelles, d'autres vivent avec des difficultés et ont besoin d'accompagnements ponctuels, alors que d'autres nécessitent une prise en charge liée à une perte d'autonomie ou cognitive. Plusieurs des incapacités affectant les personnes âgées surviennent à la suite de maladies ou de blessures. Dans l'ordre, les plus fréquentes concernent l'agilité, la mobilité, l'audition, la mémoire et la vision. Alors que 17 % des

³ Organisation mondiale de la Santé, Vieillir en restant actif : cadre d'orientation, Contribution de l'Organisation mondiale de la Santé à la deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement, Madrid, Espagne, 2002, [En ligne], <https://apps.who.int/iris/handle/10665/67758>.

personnes âgées de 65 à 74 ans ont une incapacité modérée ou grave, la proportion atteint 31 % chez les 75 à 84 ans et presque 60 % chez les 85 ans et plus⁴. Les personnes âgées sont surreprésentées parmi les personnes qui ont plusieurs maladies chroniques. En 2018, 317 000 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 21 % d'entre elles, agissaient à titre de proches aidantes⁵.

En matière d'emploi, les générations de personnes âgées ont des attentes variées et différentes des précédentes. Elles souhaitent plus souvent prolonger leur carrière ou y revenir après avoir pris leur retraite et cherchent à vivre dans un chez soi qui leur ressemble et qui leur permet de poursuivre leur épanouissement, les activités qu'elles apprécient et les relations avec leurs proches, aussi longtemps que possible. De plus, les personnes qui atteignent 65 ans maintenant sont plus scolarisées que la cohorte précédente et ont été plus nombreuses à se retrouver sur le marché de l'emploi, y compris les femmes. Plusieurs d'entre elles ont utilisé l'ordinateur et les moyens de communication virtuels avant d'arriver à l'âge de 65 ans. Les personnes de plus de 75 ans sont celles qui sont les moins connectées et les moins scolarisées⁶.

Au niveau de l'habitation, en 2021, 27 % des personnes âgées de 65 à 74 ans vivaient seules, comparativement à 30 % des 75 à 84 ans et à 29 % des 85 ans et plus⁷. L'ensemble des résidences pour personnes âgées (privées et communautaires) accueille surtout des résidents âgés de 85 ans et plus. En effet, 47 % des personnes de ce groupe d'âge y résident. En 2021, 16 % des personnes âgées occupaient un logement non abordable, c'est-à-dire dont les coûts d'habitation représentaient plus de 30 % du revenu total de leur ménage. Cette proportion surpasse celle de tous les groupes plus jeunes et touchait davantage les personnes habitant en milieu urbain (18 % contre 9 % pour le reste du Québec).

En 2020, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient l'un des groupes d'âge ayant le revenu médian le plus bas, soit 27 875 \$ après impôt⁸. Elles sont aussi surreprésentées parmi les personnes à faible revenu. Par ailleurs, d'ici 2031, les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront le quart des consommateurs québécois, soit plus de deux millions de clients⁹. Contrairement aux idées véhiculées parfois, elles sont des consommatrices actives et devraient être traitées avec les mêmes égards que les consommateurs des autres groupes d'âge. Ce nombre d'acheteurs âgés et leur pouvoir d'achat significatif représentent une opportunité économique pour les commerçants qui favorisent une approche de consommation inclusive.

⁴ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2021). Vieillir en santé : rapport du directeur national de santé publique 2021, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne]. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003169/>].

⁵ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). Les personnes proches aidantes au Québec en 2018, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne]. [<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/personnes-proches-aidantes-quebec-2018>].

⁶ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023). Portrait des personnes âgées au Québec, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne]. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/portrait-personnes-aiees-quebec.pdf>].

⁷ Idem.

⁸ Idem.

⁹ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2023). Guide pratique pour un commerce ami des aînés, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne]. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-830-24W.pdf>].

2.2 Raison d'interventions gouvernementales

La génération des baby-boomers pourrait redéfinir la façon de vivre la retraite et exprimer des besoins différents des générations précédentes. Elle a travaillé plus longtemps, a eu moins d'enfants et a vécu en portant des valeurs différentes et plus centrées vers la réalisation de soi et l'autonomie. Cette population nombreuse pourrait attendre de meilleurs services et des conditions de vie plus élevées¹⁰. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière et exacerbé de nombreux défis auxquels sont confrontées les populations âgées, notamment en termes de santé et d'isolement social. En parallèle, le vieillissement accéléré de la population québécoise, comme dans d'autres sociétés, nécessite une attention accrue aux besoins spécifiques des personnes âgées. Différentes organisations, comme la Commissaire à la santé et au bien-être¹¹, le Protecteur du citoyen¹², le Directeur national de santé publique¹³, l'Institut national de santé publique¹⁴ et le Bureau du coroner¹⁵ se sont prononcés sur les enjeux concernant les personnes âgées et plusieurs ont partagé des recommandations au gouvernement.

2.3 Conséquences d'une absence d'intervention gouvernementale

L'absence d'adaptation des infrastructures, des programmes et des services du gouvernement du Québec au vieillissement de la population pourrait mener à des conséquences potentiellement importantes tant sur le plan social qu'économique. Une telle inaction mettrait sous pression le système de santé et de services sociaux, exacerbant les coûts et réduisant l'accessibilité aux soins pour répondre aux besoins d'une démographie en rapide évolution. De surcroît, cela risquerait d'accentuer les inégalités sociales, limitant l'accès à des services essentiels pour les personnes âgées, notamment celles disposant de ressources moindres.

L'incapacité à s'adapter aux réalités du vieillissement pourrait aussi affecter la stabilité des finances publiques, en raison de la hausse des coûts associés aux soins de santé et aux prestations de retraite. Parallèlement, l'isolement et la marginalisation des personnes âgées pourraient s'intensifier, affectant négativement leur santé mentale et leur bien-être. D'ailleurs, selon l'Institut national de santé publique du Québec¹⁶, l'isolement social et la solitude des personnes âgées sont des phénomènes fréquents et néfastes pour leur santé et leur bien-être. Ce phénomène représente un enjeu de santé publique qui a été exacerbé dans le contexte pandémique récent. Ceci, à son tour, exercerait une pression accrue sur les familles et les personnes proches aidantes, les confrontant à des défis supplémentaires sans un soutien gouvernemental adéquat.

Sur le plan économique, en ne reconnaissant pas et en ne valorisant pas le potentiel du marché associé au vieillissement, le Québec risque de passer à côté d'opportunités de croissance dans des domaines essentiels tels que la santé et les soins médicaux, les

¹⁰ <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021003/98-200-X2021003-fra.cfm>

¹¹ <https://www.csbe.gouv.qc.ca/publications.html>

¹² <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/conseils/capsules/enquete-acces-hebergement-public>

¹³ <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003169/>

¹⁴ <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3068-perceptions-comportements-60-ans-et-plus-covid19.pdf>

¹⁵ https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Enquetes_publicques/2020-EP00265-9.pdf

¹⁶ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2020). *Lutter contre l'isolement social et la solitude des personnes âgées en contexte de pandémie*, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne].

[\[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3033-isolement-social-solitude-aines-pandemie-covid19.pdf\]](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3033-isolement-social-solitude-aines-pandemie-covid19.pdf)

biens et les services destinés aux personnes âgées ainsi que les innovations technologiques. De plus, l'absence d'initiatives visant à encourager le vieillissement actif et l'engagement des personnes âgées dans le marché du travail pourrait accentuer les problèmes de pénurie de main-d'œuvre.

De plus, le manque d'adaptation au vieillissement de la population risque d'éroder la cohésion sociale, en creusant un fossé entre les générations et en perpétuant une perception négative de la vieillesse. Pour le gouvernement du Québec, il est donc impératif de poursuivre sa stratégie proactive, visant non seulement à adapter ses infrastructures et services aux besoins spécifiques d'une population vieillissante, mais également à saisir des occasions de développement que cette transition démographique offre. En agissant ainsi, le Québec peut non seulement réduire les impacts négatifs, mais aussi promouvoir une société plus inclusive et résiliente où le vieillissement est perçu non comme un fardeau, mais comme une étape de vie offrant de multiples possibilités et contributions.

Toute la population et toutes les organisations sont invitées à participer, de manière concertée et intégrée, au développement de solutions durables et adaptées à la diversité des besoins et des parcours de vie des personnes âgées. L'importance des ressources qu'il est attendu de déployer et rendre disponibles exige un partage approprié des responsabilités. En effet, l'État ne peut assumer seul les impacts du vieillissement rapide de la population. Un équilibre est nécessaire avec les questions qui relèvent de la responsabilité individuelle et familiale, ainsi que de la responsabilité des communautés où vivent les personnes âgées. En revanche, il incombe au gouvernement d'encourager et de motiver l'ensemble des acteurs sociaux, tant dans le secteur public que privé et communautaire, à s'adapter aux réalités du vieillissement. Il est nécessaire d'agir de manière coordonnée, intégrée et en continu pour consolider les efforts existants, afin d'assurer une adaptation adéquate de la société pour qu'elle soit accueillante et sécuritaire pour toutes les générations.

3- Objectifs poursuivis

L'adoption du nouveau plan d'action est souhaitée pour :

- Réitérer l'importance de continuer à suivre une approche coordonnée et stratégique dans les initiatives gouvernementales pour les personnes âgées, initiée en 2012, comme étant toujours essentielle.
- Assurer la continuité de l'engagement et de la participation active des ministères, organismes gouvernementaux et des partenaires communautaires dans le soutien aux personnes âgées.
- Soutenir l'engagement du gouvernement à élaborer et à déployer des stratégies pour faire face aux enjeux liés au vieillissement de sa population.
- Intégrer les connaissances et les tendances actuelles concernant le vieillissement et le concept de vieillissement actif promu par l'OMS dans les politiques et les programmes.

- Incorporer les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 pour améliorer la prévention, le soutien et les services destinés aux personnes âgées et à leurs proches aidants, en mettant un accent particulier sur les individus les plus à risque.

4- Proposition

Première solution : l'adoption d'un nouveau plan d'action gouvernemental sur le vieillissement

Les travaux d'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental 2024-2029 *La fierté de vieillir* (PAG-VVE 2024-2029), appuyés par plusieurs activités de consultation, ont pour objectif de soutenir la réalisation de 102 mesures portées par 33 MO et inscrites dans 12 axes d'interventions sur lesquels il est nécessaire d'agir pour concrétiser le vieillissement actif et améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Notamment, 30 mesures qui figuraient au PAG-VVE 2018-2023 ont démontré leur pertinence et ont donc été renouvelées et 72 mesures sont de nouvelles initiatives. Ces axes d'intervention s'appuyant sur les trois grandes orientations de la Politique (participation, santé et environnements) visent à :

1. Promouvoir le vieillissement et lutter contre l'âgisme – 5 mesures;
2. Accroître l'accessibilité à l'information et aux outils numériques – 6 mesures;
3. Renforcer l'autonomie financière et optimiser l'accès à l'emploi – 9 mesures;
4. Valoriser et soutenir la participation sociale et citoyenne – 5 mesures;
5. Miser sur la prévention et les actions de proximité – 8 mesures;
6. Poursuivre le virage vers les services de soutien à domicile – 12 mesures;
7. Améliorer l'accès aux soins de santé et aux services sociaux – 9 mesures;
8. Soutenir les personnes proches aidantes d'aînés – 5 mesures;
9. Faciliter l'accès à l'habitation pour vieillir à domicile – 14 mesures;
10. Favoriser les déplacements sécuritaires – 6 mesures;
11. Appuyer l'adaptation des communautés – 9 mesures;
12. Préserver la sécurité et les droits – 10 mesures.

De plus, il est aussi prévu de soutenir le développement, le transfert et l'utilisation des connaissances, de la recherche et des innovations sociales (4 mesures).

Le PAG-VVE 2024-2029 appelle une collaboration entre tous les secteurs d'activité, du gouvernement et de toutes les générations. Ainsi, les MO, les municipalités, les organismes communautaires, les entreprises d'économie sociale, les associations de personnes âgées et la population en général sont appelés à mettre en commun leur expertise et leur savoir-faire pour travailler en concertation, de façon cohérente, afin de mettre en œuvre des solutions adaptées aux communautés.

De manière générale, le plan contient :

- des mesures qui s'adressent aux personnes âgées, à leurs proches, aux organismes et aux intervenants qui leur offrent des services, ainsi qu'aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC);

- des actions orientées, entre autres, vers la bonification de programmes ou services existants, les activités de promotion et de sensibilisation, le soutien et l'accompagnement, l'adoption des meilleures pratiques, la formation, la diffusion d'information, la concertation et la création de nouveaux mécanismes de concertation et de collaboration, le soutien aux actions des milieux municipaux et communautaires en faveur des personnes âgées.

Parmi les mesures du plan d'action, quelques-unes sont portées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et consistent à :

- Optimiser la performance des soins et services de soutien à domicile destinés aux personnes âgées
- Favoriser le recours aux technologies et à l'innovation pour optimiser la prestation de soins et services de soutien à domicile
- Améliorer l'offre de services des menus travaux
- Soutenir et déployer des initiatives de gériatrie sociale
- Élargir le réseau des travailleurs de milieu voués au repérage, à l'accompagnement et au référencement vers les bons services
- Élargir le soutien aux personnes proches aidantes par des services de répit et de ressourcement, notamment pour les Premières Nations et les Inuit
- Élaborer une politique nationale de soins et services à domicile
- Faciliter l'accès et simplifier la recherche d'information en matière de soins et services de soutien à domicile
- Élaborer une politique nationale et un plan d'action en matière de troubles neurocognitifs majeurs
- Promouvoir l'adoption au quotidien d'un mode de vie physiquement actif auprès des personnes âgées
- Contrer la vulnérabilité alimentaire des personnes âgées pour prévenir la perte d'autonomie
- Soutenir le déploiement de programmes visant la prévention des chutes
- Prévenir le déconditionnement des personnes âgées dans l'ensemble du continuum de soins et de services
- Mettre en place des mesures pour favoriser le maintien des résidences privées pour aînés dans le continuum résidentiel et d'hébergement
- Élaborer une stratégie de développement de nouvelles places d'hébergement de longue durée pour les personnes âgées en perte d'autonomie
- Faciliter l'accès à des ressources d'hébergement de longue durée adaptées et inclusives pour les personnes âgées en perte d'autonomie vivant en situation d'itinérance
- Améliorer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée œuvrant auprès des personnes âgées dans les centres intégrés de santé et de services sociaux et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS)

Des mesures relèvent de la responsabilité d'autres MO et qui consistent à :

- Favoriser la compréhension de l'univers numérique et l'utilisation des outils technologiques (BaNQ) et offrir la possibilité de développer des compétences numériques (MCN, MCC, BAnQ, MES, MSSS)
- Améliorer le Régime des rentes du Québec pour favoriser le maintien à l'emploi des travailleurs expérimentés (Retraite Québec)
- Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux aînés et celui pour le maintien à domicile des aînés (MFQ) et faciliter l'accès aux différents crédits d'impôt auxquels les personnes aînées ont droit (Revenu Québec)
- Simplifier les démarches administratives entreprises par les personnes aînées lors d'événements de vie importants et offrir un accompagnement bonifié (Services Québec – MESS)
- Accroître l'offre de logements abordables pour les personnes aînées (SHQ)
- Soutenir les personnes aînées à faible revenu pour le paiement de leur loyer (SHQ)
- Favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleuses et travailleurs expérimentés (MESS) et la conciliation famille-travail des grands-parents en emploi (MFamille)
- Promouvoir l'engagement bénévole des personnes aînées dans les secteurs culturels et touristiques (MESS)
- Soutenir le développement d'actions culturelles diversifiées et accessibles pour les personnes aînées dans les municipalités et les communautés autochtones (MCC)
- Mettre sur pied un service de conseils juridiques en matière de logement destiné aux personnes aînées (MJQ)
- Soutenir des projets de transport collectif en milieu rural pour accroître la mobilité des personnes aînées (MTMD)
- Soutenir les municipalités et les MRC dans la mise en œuvre de leur plan d'action MADA à l'égard des infrastructures municipales pour les personnes aînées (MAMH)
- Outiller les personnes aînées sur l'exercice de leurs droits et recours en matière de consommation (OPC)
- Soutenir le déploiement d'innovations sociales visant à permettre aux personnes aînées de demeurer à domicile (MEIE)

Ces mesures complètent toutes les autres interventions gouvernementales qui touchent directement ou indirectement les personnes aînées, à savoir le [Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 – Engagés pour nos collectivités](#), [la Politique de mobilité durable – 2030](#), [le Plan d'action en sécurité routière 2023-2028](#) et [le Plan québécois des infrastructures \(PQI\) 2024-2034](#) ainsi que [la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#).

Également, le PAG-VVE 2024-2029 inclut des mesures qui correspondent aux objectifs de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en soutenant la participation sociale et citoyenne des personnes âgées, en agissant pour qu'elles conservent leur logement de façon à prévenir l'itinérance, en soutenant le maintien ou le retour en emploi des travailleurs expérimentés ou encore en favorisant la présence de travailleurs de milieux pour identifier les personnes âgées vulnérables qui pourraient avoir besoin de soutien immédiat ou de références vers les services existants. À cet effet, le quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale issu de la loi est en cours d'élaboration.

Un plan d'action plus ambitieux, innovant et inclusif

Le premier PAG-VVE 2012-2017 comptait 74 mesures mises en œuvre par 18 MO, alors que le deuxième PAG-VVE 2018-2023 comprenait 85 mesures impliquant 20 MO. L'augmentation significative, tant en termes de mesures que de participation gouvernementale, démontre une approche plus vaste, concertée, coordonnée et renouvelée pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population. Cela inclut l'adoption de nouvelles mesures axées sur la transformation numérique, l'itinérance, les changements climatiques et la littératie en droit, en santé et en finances personnelles. Parallèlement, le plan encourage une alimentation saine. Il tire aussi parti des avantages des initiatives de gériatrie sociale et des technologies de soutien à domicile, ainsi que des recommandations de la Commissaire à la santé et au bien-être. De plus, des mesures concernent les personnes âgées d'expression anglaise, celles issues des communautés des Premières Nations et des Inuit, de l'immigration et de la communauté LGBTQ+. Enfin, le PAG-VVE 2024-2029 introduit pour la première fois 16 cibles qui permettent de traduire plus concrètement certains des engagements gouvernementaux pris à l'égard de l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. Celles-ci ont été déterminées sur la base des données disponibles et en fonction des dernières tendances observées. L'atteinte de ces cibles sera possible grâce aux efforts combinés des MO porteurs et de leurs partenaires. Un suivi ponctuel de ces cibles sera réalisé pour bien évaluer l'apport des mesures afférentes.

5- Autres options

Deuxième option : ne pas adopter de plan d'action gouvernemental sur le vieillissement

Sans un cadre coordonné et stratégique, les initiatives gouvernementales pour les personnes âgées risquent de devenir fragmentées et inefficaces, entraînant une utilisation incohérente des ressources et des lacunes dans les services. Cela pourrait aussi réduire l'engagement et la coordination entre les ministères, les organismes, le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et les partenaires communautaires, limitant la capacité à répondre aux besoins complexes et grandissants des personnes âgées. L'absence d'un plan actualisé rendrait difficile l'adaptation aux enjeux démographiques du vieillissement et l'intégration des connaissances et meilleures pratiques actuelles, notamment celles tirées de la pandémie de COVID-19. En outre, ne pas promouvoir le vieillissement actif pourrait limiter les opportunités pour les personnes âgées de contribuer activement à la société, affectant leur santé et leur bien-être. Finalement, cela pourrait augmenter la dépendance

des aînés vis-à-vis du système de santé, accroître les coûts et exercer une pression supplémentaire sur le RSSS. Ainsi, l'absence d'un plan d'action dédié au bien-être des personnes âgées compromettrait non seulement leur qualité de vie mais aussi la capacité de la société québécoise à offrir un environnement inclusif et bienveillant à ses membres les plus âgés. Enfin, le Québec risquerait de perdre son leadership canadien et international en matière d'application concrète du vieillissement actif par l'entremise de plans d'action intégrés et innovants.

6- Évaluation intégrée des incidences

Outre les incidences positives qu'auront les mesures du PAG-VVE 2024-2029, d'autres effets de ces mesures, notamment les dimensions sociale, environnementale et économique, ont été documentés ou peuvent être anticipés.

6.1 Dimension sociale

Le nouveau plan d'action vise à améliorer significativement la qualité de vie des personnes âgées au Québec. Il propose d'accroître leur autonomie, de faciliter leur participation sociale et professionnelle et d'améliorer leur accès à des soins de santé de qualité. En mettant l'accent sur le vieillissement actif, ce plan entend renforcer la santé et le bien-être des personnes âgées, tout en encourageant la solidarité intergénérationnelle. La collaboration entre différents secteurs et paliers de gouvernement est une clé pour adapter la société au vieillissement de la population, en assurant que les personnes âgées puissent vivre dignement et activement au sein de leur communauté.

Le PAG-VVE 2024-2029 vise à promouvoir le respect intergénérationnel et la solidarité, offrant aux jeunes des opportunités d'apprentissage et d'engagement à travers des initiatives éducatives et communautaires qui valorisent les contributions des personnes âgées. En encourageant l'implication des personnes âgées dans divers aspects de la vie communautaire, le plan d'action sert de modèle pour inspirer les jeunes à reconnaître l'importance de la participation sociale à tout âge. Il propose également la création d'occasions de rencontres et de cohabitation intergénérationnelle enrichissant l'échange de connaissances ainsi que la cohésion sociale. Par ailleurs, le plan d'action favorise l'accès aux technologies pour les personnes âgées et contribue à l'amélioration des infrastructures, rendant les communautés plus accessibles pour tous. Enfin, il soutient les organismes communautaires dans l'adaptation aux besoins des personnes âgées, ouvrant des voies d'emploi et de bénévolat, leur permettant ainsi de développer des compétences professionnelles et sociales tout en renforçant la résilience communautaire. En outre, le PAG-VVE 2024-2029 stimule le dialogue et les interactions entre les différentes générations, aligné sur les objectifs de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse 2030 du Secrétariat à la jeunesse, qui souligne l'importance de la place des jeunes dans la société et met l'accent sur le dialogue intergénérationnel comme axe d'intervention clé.

Les organismes à but non lucratif sont déployés partout au Québec et assurent une multitude de services aux aînés, que ce soient des services de popotes roulantes à domicile, des lieux d'animation culturelle et de remise en forme, de l'accompagnement et du soutien

psychologique. Le soutien financier apporté permet d'offrir une aide concrète et essentielle pour les organismes, au bénéfice des aînés, qui profitent ainsi de plus de services, d'activités et de soutien. Il fait partie des stratégies mises en place dans le plan d'action actuel qui continuera de se déployer.

Par ailleurs, le PAG-VVE 2024-2029 se réalise grâce à une stratégie partenariale qui implique le maintien d'une collaboration essentielle avec les organismes des paliers d'intervention locaux, régionaux ou nationaux. Cela inclut les gouvernements de proximité que sont les municipalités. Il consolide aussi leur volonté d'agir en partenariat avec le gouvernement. La solidarité sociale et le développement de partenariats entre les décideurs et les intervenants nationaux, régionaux et locaux en sont des facteurs de réussite.

6.2 Dimension économique

Le troisième plan d'action intègre des mesures ciblées pour valoriser la contribution des aînés au marché du travail, visant ainsi à favoriser l'emploi et ainsi contribuer à l'économie au Québec. Ces mesures incluent la promotion de bonnes pratiques pour l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés, le prolongement de leur carrière professionnelle et la meilleure conciliation famille-travail des grands-parents en emploi. Dans le contexte inflationniste, de hausse des prix et d'une pénurie de main-d'œuvre croissante, ce plan souligne l'importance de créer des conditions favorables pour que les aînés souhaitant poursuivre ou reprendre une activité professionnelle trouvent des postes adaptés à leurs compétences et leurs besoins. L'engagement des personnes âgées dans le marché du travail est perçu comme une solution stratégique pour pallier les postes vacants, tirant parti de leurs expériences et compétences pour améliorer les services offerts à la population. Les mesures ne se limitent pas à soutenir le marché de l'emploi, elles permettent également d'appuyer le transfert de connaissances et les échanges intergénérationnels.

De surcroît, le plan pourrait favoriser l'économie par une potentielle augmentation de la consommation, grâce à l'amélioration de l'autonomie financière des personnes âgées et à leur participation active, tout en favorisant l'innovation et le développement de technologies adaptées à leurs besoins. En encourageant un mode de vie sain, il pourrait contribuer à une diminution des dépenses de santé sur le long terme, allégeant ainsi la charge sur le RSSS et facilitant une redistribution plus stratégique des ressources. Enfin, en soutenant le vieillissement à domicile, le plan vise à rehausser la qualité de vie des aînés et à diminuer l'utilisation des soins institutionnels plus coûteux en termes financiers et en ressources humaines.

6.3 Dimension territoriale

En 2021, plusieurs régions indiquaient une part de la population de 65 ans et plus supérieure à celle du Québec établie à 20 %. La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (29 %), le Bas-Saint-Laurent (28 %) et la Mauricie (27 %) figurent parmi les régions les plus âgées¹⁷. Le vieillissement touche directement les municipalités. Les grandes villes comme les municipalités rurales connaissent une augmentation du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus. Les municipalités de moins de 1 000 habitants comptent la plus forte

¹⁷ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023). Portrait des personnes âgées au Québec, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne]. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/portrait-personnes-aines-quebec.pdf>].

proportion de personnes âgées (22,8 %), alors que la moyenne de personnes âgées de 65 ans et plus au Québec est estimée à 18,8 % en 2018¹⁸. Au Québec, 9 régions sur 17 ont établi des priorités en lien direct avec l'adaptation de leurs communautés au vieillissement de la population de la [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#), laquelle a été prolongée jusqu'à l'introduction de la nouvelle Stratégie prévue pour la fin de 2024.

Les municipalités représentent le gouvernement de proximité dont les services et les décisions influencent le plus la vie quotidienne des citoyens. Les multiples soutiens qu'offre le PAG-VVE 2024-2029 aux municipalités continuent d'être une stratégie qui se traduit par de nombreux bénéfices pour les personnes âgées en termes d'aménagement urbain, de transport et de mobilité, d'habitation et de services de proximité.

Depuis 2009, le Programme de soutien à la démarche MADA, affilié à l'OMS, vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des personnes âgées au sein de leur communauté. La démarche MADA contribue à l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés plus inclusives à tous les âges de la vie. Ce faisant, la personne âgée est en mesure de rester plus longtemps chez elle de manière autonome en recourant moins aux services de santé. Le programme connaît un succès significatif car depuis ses débuts, il a permis à un millier de municipalités et de MRC de mieux connaître les besoins de leurs citoyens âgés et de planifier des actions concertées qui répondent à leurs aspirations. Les bénéfices pour les municipalités et MRC sont nombreux : amélioration de la qualité de vie des citoyens âgés, augmentation de leur attractivité, renforcement de la cohésion sociale, aménagements urbains et infrastructures bénéfiques à l'ensemble de la population.

6.4 Un plan d'action qui respecte les principes du développement durable

Le PAG-VVE 2024-2029 prend en compte les principes de développement durable et les enjeux relatifs à la lutte contre les changements climatiques. La politique gouvernementale VVE et ses deux premiers plans d'action ont eu des retombées positives sur les facteurs de durabilité que sont la santé et la qualité des milieux de vie, l'équité et la justice sociale, les partenariats, la coopération et la mobilisation du savoir ainsi que la participation, l'acceptabilité sociale et la subsidiarité. Grâce à la bonification des interventions des MO prévue dans le cadre de la mise en œuvre du plan, ces retombées grandiront encore, de même que celles sur la protection du patrimoine et la valorisation de la culture, la transition technologique responsable et l'adaptation aux répercussions des changements climatiques.

6.5 Un plan d'action qui considère l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

Le PAG-VVE 2024-2029 souscrit à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), en conformité avec la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. L'ADS est une démarche d'analyse permettant d'adopter des initiatives publiques plus inclusives. Elle vise l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Sa mise en application permet de déterminer les enjeux et les besoins propres aux femmes et aux hommes et offre une perspective différente de celle que

¹⁸ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). « La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2018 ». Coup d'œil sociodémographique, no 69, [En ligne], Québec, L'Institut, 57 p. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdœil-no69.pdf>].

présente une moyenne statistique de la population. Ceci est d'autant plus important que les femmes ont une espérance de vie plus longue et sont donc plus nombreuses parmi les personnes les plus âgées. Ainsi, l'ADS guidera la stratégie de mise en œuvre de 10 mesures en définissant, par exemple, des indicateurs sexués pour que femmes et hommes profitent de façon équitable des initiatives mises en place. De plus, un soin particulier sera apporté au processus de suivi et de reddition de compte prévus, afin de s'assurer que ces mesures prennent en compte les réalités différenciées des femmes et des hommes et que d'un bilan annuel à l'autre les ajustements nécessaires puissent être apportés.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Démarche de consultation

Les travaux d'élaboration du troisième plan d'action ont fait l'objet de vastes consultations pour apporter des solutions aux enjeux et améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Elles devaient assurer l'ancrage des travaux dans la réalité vécue par les personnes âgées, leurs proches aidants et les intervenants de tous les secteurs d'activités, en tenant compte de la diversité des parcours des personnes âgées, autant que des environnements dans lesquels elles vivent. Elles avaient pour objectifs de :

- Définir les choix stratégiques et les objectifs à poursuivre pour répondre aux nouveaux enjeux et défis du vieillissement de la population québécoise;
- Travailler étroitement avec les MO pour le développement d'actions qui sont innovantes, structurantes, pertinentes et réalistes;
- Impliquer les partenaires communautaires et les chercheurs universitaires qui s'intéressent au vieillissement actif.

Pour ce faire, le Secrétariat aux aînés a planifié une [démarche de consultation](#) en cinq étapes :

1. À l'hiver 2023, éclairé par des rencontres de discussion avec différents experts (voir annexe 1), le Secrétariat aux aînés a publié un document de consultation intitulé [Pour une société où il fait bon vieillir](#) élaboré autour de huit thèmes prioritaires, sur lesquels les participants étaient invités à se prononcer.
2. [Une journée de consultation](#) particulière sur le vieillissement actif s'est tenue le 6 avril 2023. L'événement a réuni différents organismes et chercheurs invités à partager leurs réflexions et proposer des solutions répondant aux enjeux soulevés. Des représentants de ministères et d'organismes gouvernementaux ont également été conviés à titre d'observateurs afin d'entendre les participants dans le but de mieux orienter les interventions gouvernementales et de définir des actions structurantes.
3. Le [Forum 2023](#) : changements, défis et opportunités qui s'est tenu en mai 2023, a réuni quelque 800 participants représentant 130 organisations de partout au Québec. Cet événement a permis de poursuivre la réflexion sur les priorités d'action et de favoriser la discussion entre les acteurs concernés par les défis du vieillissement de la population québécoise.

4. Un appel de mémoire a été lancé pour permettre aux partenaires de discuter des défis liés au vieillissement de la population québécoise, partager des solutions et bonnes pratiques pour améliorer le quotidien des personnes âgées, et contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale visant à optimiser leur qualité de vie. Il a permis de recueillir les mémoires de près de soixante organisations et chercheurs (voir annexe 2) qui ont transmis leurs recommandations.
5. À l'été 2023, un sondage portant sur les actions à mettre en œuvre à partir des huit thèmes du document de consultation a été mis en ligne sur la plateforme gouvernementale de consultation publique. Accessible à l'ensemble de la population québécoise, c'est 4 223 citoyens qui y ont répondu pour identifier les actions qu'ils considéraient prioritaires pour chacun des thèmes.

Enfin, pour soutenir toutes ces démarches, l'Institut de la statistique du Québec, mandaté par le Secrétariat aux aînés, a publié en mai 2023 le [Portrait des personnes âgées au Québec](#), lequel contient 125 indicateurs sur les personnes âgées qui sont issus de données d'enquête, du recensement de la population et de données administratives de MO du Québec.

Ainsi, le PAG-VVE 2024-2029 répond aux préoccupations exprimées pendant les consultations, notamment :

- la mise en valeur du rôle et de la contribution des personnes âgées à la société
- la sensibilisation de la population aux manifestations d'âgisme et de discrimination envers les personnes âgées
- la simplification de la recherche et de la compréhension de la documentation gouvernementale destinée aux personnes âgées
- l'accroissement de l'accessibilité à l'information et aux outils numériques
- le renforcement de l'autonomie financière des personnes âgées par l'amélioration des programmes de soutien au revenu et des crédits d'impôt pour les personnes âgées, ainsi qu'un meilleur accès et maintien à l'emploi
- l'importance de valoriser et d'encourager la participation sociale et citoyenne des personnes âgées ainsi que la solidarité intergénérationnelle;
- la promotion de l'adoption de comportements et des habitudes de vie favorables à la santé pour les personnes âgées;
- l'accès à des services à domicile ainsi que des soins et services sociaux de qualité;
- le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie le plus longtemps possible grâce à l'accès à différents types d'habitations et de logements à prix abordable dans le milieu de vie de leur choix;
- l'amélioration de l'offre de transport collectif municipal, régional et interrégional;
- le soutien au développement d'environnements adaptés au vieillissement, accessibles en toute saison et sécuritaires;
- le soutien des municipalités et des organismes locaux et régionaux dans l'adaptation de leurs services et activités à la population vieillissante.

Implication des MO

La collaboration des MO, par l'entremise du comité interministériel et du sous-comité stratégique MSSS, a été sollicitée pour assurer la convergence et l'efficacité de l'ensemble des travaux autour des résultats des consultations. Ainsi, plusieurs d'entre eux ont été identifiés pour contribuer à la mise en œuvre de mesures dans le plan d'action. En complément, des comités de travail ont été mis sur pied avec les MO visés.

Les travaux ont porté sur l'adéquation des solutions proposées en consultation et les propositions de mesures à déployer en cohérence avec leur mission respective. Les MO ont été invités à soumettre des projets de mesures au Secrétariat aux aînés du MSSS. Une collaboration exemplaire de leur part est à souligner pour l'élaboration des nouvelles mesures en faveur des personnes âgées. Au total, 33 MO font dorénavant partie du comité interministériel pour le suivi de la mise en œuvre de la politique VVE.

Ce comité est composé des MO suivants :

1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
2. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
3. Ministère de la Culture et des Communications – Secrétariat à la jeunesse
4. Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
5. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
6. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
7. Ministère de l'Éducation du Québec
8. Ministère de l'Enseignement supérieur
9. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Services Québec
10. Ministère de la Famille
11. Ministère des Finances du Québec
12. Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
13. Ministère de la Justice du Québec
14. Ministère de la Sécurité publique
15. Ministère de la Santé et des Services sociaux
16. Ministère des Transports et de la Mobilité durable
17. Ministère du Tourisme
18. Autorité des marchés financiers
19. Bibliothèque et Archives nationales du Québec
20. Curateur public du Québec
21. Fonds de recherche du Québec – Société et culture
22. Institut national de santé publique du Québec
23. Institut de la statistique du Québec
24. Office de la protection du consommateur
25. Office des personnes handicapées du Québec
26. Régie de l'assurance maladie du Québec
27. Régie du bâtiment du Québec
28. Retraite Québec
29. Revenu Québec
30. Société de l'assurance automobile du Québec
31. Secrétariat à la condition féminine – ministère des Relations internationales et de la Francophonie
32. Société d'habitation du Québec
33. Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise – ministère des Finances du Québec

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Mise en œuvre et suivi

Le MSSS est responsable de la coordination et du suivi du PAG-VVE 2024-2029. Les MO ont élaboré des cibles et des indicateurs visant à témoigner des efforts consentis à la mise en œuvre de leurs mesures, mais aussi, des résultats obtenus. Chaque mesure du plan est accompagnée d'au moins un indicateur d'extrant. De plus, pour plusieurs, des indicateurs d'effets ont aussi été élaborés. Afin de traduire plus concrètement certains des engagements gouvernementaux pris à l'égard de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, 16 cibles (dont 10 sous la responsabilité du MSSS) ont été déterminées à partir de mesures sélectionnées.

Ainsi, d'ici 2029, voici les cibles qui sont visées :

ORIENTATION 1 – Participer dans sa communauté

1. Grâce à une simplification des démarches administratives, le nombre de formulaires nécessaires pour s'inscrire aux services et aux programmes destinés aux personnes âgées sur le site Web de Québec.ca sera réduit au minimum de 30 %.
2. Les modifications apportées au Régime des rentes du Québec contribueront au maintien en emploi d'au moins 15 000 personnes âgées de 65 à 69 ans supplémentaires.
3. 1,1 million de personnes âgées bénéficieront du crédit d'impôt pour soutien aux aînés.
4. Au moins 2 500 intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires et d'autres partenaires intersectoriels, dont les acteurs municipaux, auront été formés pour améliorer leurs connaissances au sujet de l'âgeisme et de ses enjeux.

ORIENTATION 2 – Vivre en santé dans sa communauté

5. Au moins 411 000 personnes âgées recevront des soins et des services à domicile¹⁹.
6. Au moins 40,4 millions d'heures en soutien à domicile seront données²⁰.
7. Un service d'information centralisé sur l'offre de soins et services en soutien à domicile sera disponible en CLSC²¹.
8. Au moins 5 700 nouvelles places en maisons des aînés ou maisons alternatives auront été créées pour des personnes ayant besoin de soins de longue durée.
9. 100 % des personnes visées en RPA bénéficieront du programme d'allocations personnalisées.
10. 80 % du personnel des RPA aura été formé et accompagné pour détecter les troubles neurocognitifs majeurs.

¹⁹Cette cible devrait être atteinte en mars 2027, comme cela est inscrit dans le plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle sera actualisée dans le prochain plan stratégique débutant en 2027-2028.

²⁰ Cette cible devrait être atteinte en mars 2027, comme cela est inscrit dans le plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle sera actualisée dans le prochain plan stratégique débutant en 2027-2028.

²¹ Cette cible devrait être atteinte en juin 2025, comme cela est inscrit dans le plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle sera actualisée dans le prochain plan stratégique débutant en 2027-2028.

11. 60 % des personnes âgées inscrites dans un groupe de médecine familiale ayant établi un partenariat avec un pharmacien auront bénéficié d'une optimisation de leur dossier pharmacologique.
12. 175 000 personnes âgées supplémentaires auront été repérées grâce à des initiatives de travail de milieu et de gériatrie sociale.

ORIENTATION 3 – Créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans sa communauté

13. 4 000 nouveaux logements abordables destinés spécifiquement aux personnes âgées seront construits.
14. 50 000 personnes âgées auront été consultées pour se prononcer sur les améliorations à apporter dans leur localité dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés.
15. Plus de 300 petites infrastructures additionnelles auront été adaptées ou aménagées partout au Québec afin de favoriser l'inclusion sociale et d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, telles que des installations dans des parcs, des sentiers, des ascenseurs, des rampes d'accès.
16. 1 000 000 d'appels téléphoniques auront été acheminés à des personnes âgées afin d'assurer leur sécurité à domicile.

Chacun des MO s'acquitte de la mise en œuvre des mesures sous sa responsabilité et est tenu de faire connaître au SA leur état d'avancement, leurs résultats ainsi que les investissements réalisés annuellement. Un bilan de mi-parcours sera réalisé pour faire état de l'avancement des actions prévues au plan d'action. Au terme de celui-ci, un bilan final de la mise en œuvre de l'ensemble des actions et de l'atteinte des cibles identifiées sera réalisé.

Comme le veulent les bonnes pratiques, un cadre de suivi sera élaboré au cours des mois suivant l'adoption du Plan d'action gouvernemental, en concertation avec les MO partenaires. Ce cadre vise à soutenir la gestion, la reddition de comptes et l'évaluation du plan d'action en identifiant en amont de sa mise en œuvre les données à colliger, leur nature et les mécanismes de collecte qui alimenteront le suivi du plan d'action sur cinq ans et, par la suite, les évaluations envisagées. Une attention particulière sera portée au suivi des cibles prioritaires. Des données ventilées qui respectent l'ADS seront aussi collectées aux fins de la présentation des résultats du plan d'action en cette matière.

Gouvernance du plan d'action

La composition du comité interministériel VVE impliqué dans la réalisation et le suivi des actions des plans d'action successifs a été révisée et rassemble des représentants de tous les MO impliqués dans les mesures du nouveau plan. Ce comité permet d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions en faveur du vieillissement actif et contribue au partage d'information sur les initiatives, services et programmes qui continuent de se développer pour répondre aux besoins évolutifs des personnes âgées. Ce comité poursuivra son implication tout au long de la mise en œuvre du plan d'action pour assurer l'avancement des actions et l'atteinte des cibles. Il contribuera à assurer une reddition de comptes annuelle qui permet de suivre l'évolution des réalisations et des investissements. Un comité interne au MSSS a aussi été constitué pour le suivi des

actions et la cohérence de leur mise en œuvre dans le cadre des orientations et des priorités ministérielles.

9- Implications financières

Les mesures du plan d'action gouvernemental VVE 2024-2029 pourront se réaliser grâce à des investissements estimés à près de 23,38 G\$ sur cinq ans (Annexe 3) dont 638,3 M\$ de crédits additionnels annoncés au Budget 2024-2025 le 12 mars 2024, desquels 581 M\$ ont été accordés au MSSS afin d'optimiser la performance des soins et services de SAD destinés aux personnes âgées et 57,3 M\$ sont destinés au soutien des autres mesures du plan.

10- Analyse comparative

Seul le Québec a mis de l'avant une véritable politique gouvernementale sur le vieillissement assortie de plans d'action successifs et intégrés, ainsi que des ressources financières vouées à leur implantation. La gouvernance de sa politique se distingue en alliant tant les différents MO, que les paliers de gouvernement et les acteurs de la société civile, faisant de Vieillir et vivre ensemble un mécanisme unique et efficient d'adhésion et de participation.

Les provinces canadiennes dont la population âgée atteint ou dépasse 20 % ont mis en place des mesures pour se préparer au vieillissement de leur population, soit en termes d'identification des besoins et des enjeux actuels et futurs, de mobilisation des acteurs en mesure d'agir et d'orientations dans les changements qui permettront aux personnes âgées de vieillir chez soi, dans leur communauté.

Un portrait des politiques et plans favorables aux personnes âgées des provinces²² reflète une variété de systèmes publics et communautaires où les programmes ne priorisent pas les mêmes enjeux. Cependant, leur principal point commun est la priorité du « vieillir chez soi », se déclinant surtout à travers des mesures sur la santé, le logement, le transport et le soutien à domicile. Plusieurs plans mis de l'avant ne reposent pas sur les municipalités et les modalités d'implantation et d'imputabilité sont peu développées. Conséquemment, de nombreuses autres organisations sont invitées à passer à l'action alors que les stratégies qui devraient renforcer des dynamiques locales concertées autour des municipalités démontrent des faiblesses.

Au Canada, l'ensemble des provinces et des territoires disposent d'orientations sur le vieillissement, soit sous forme de politiques, de programmes ou de mesures phares, dont certains ont été inspirés par des consultations dans des formules variées. À l'égard de politiques et de plans d'action, le Québec, la Nouvelle-Écosse, l'Île-Du-Prince-Édouard, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador sont parmi les plus avancées. Elles ont en commun d'avoir des proportions de personnes âgées parmi les plus élevées (soit plus

²² Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Territoires-du-Nord-Ouest, Nunavut

de 20 %, à l'exception du Manitoba qui compte 17,1% de 65 ans et plus²³). L'élaboration de politiques relatives au vieillissement n'est pas unique au Québec. Toutefois, au Canada, la politique la plus récente en la matière a été adoptée par l'Alberta en 2010. Les plans d'action des provinces identifient des dimensions du vieillissement actif, des déterminants sociaux de la santé, des plans sectoriels et une modalité d'implantation provinciale. La Nouvelle-Écosse, par exemple, a un plan d'action [Virage](#), doté d'une structure d'implantation, de partenaires ministériels orientés vers des mesures précises portant sur le « vieillir chez soi » (*aging in place*). Orienté également sur le vieillir chez soi, le Manitoba mise sur une gouvernance provinciale pour soutenir des initiatives stratégiques telles que les villes amies des aînés. La province entend effectuer des mesures de performance sur les résultats atteints. À l'heure actuelle, la Saskatchewan et l'Alberta n'ont pas de plan récent en vieillissement. Au niveau des territoires, les [Territoires du Nord-Ouest](#) ont fourni des efforts importants pour rejoindre et mieux comprendre les besoins des communautés et personnes âgées autochtones, notamment en approfondissant leur portrait sociocommunautaire et des enjeux prioritaires.

Contexte international

Différentes visions tendent à être mises de l'avant dans les politiques et plans d'action sur le vieillissement à l'international. Le Québec et la Nouvelle-Zélande se démarquent en présentant les personnes âgées comme des membres actifs de la société, en reconnaissant leur apport et leur contribution à différents domaines et en décrivant le vieillissement de la population comme un changement positif. Des pays comme la France et la Finlande tendent quant à eux à se concentrer davantage sur les défis qu'entraînera le vieillissement de la population et à tenter d'anticiper les impacts de ces derniers sur le réseau de la santé. Les politiques de ces pays proposent plusieurs mesures centrées sur la perte d'autonomie et l'état de santé des personnes vieillissantes.

La politique sur le vieillissement du Québec se distingue aussi à l'international par sa gouvernance intersectorielle à paliers multiples et son choix de mobiliser le concept de vieillissement actif. Cette orientation supporte la vision holistique et participative du vieillissement décrite plus haut et permet au Québec d'agir sur un plus grand nombre de champs d'action liés aux déterminants sociaux de la santé et à l'adaptation des environnements sociaux et bâtis. La politique se démarque également en nommant la recherche et le développement des connaissances comme une de ses priorités, contribuant ainsi au renforcement des capacités.

Le Québec est considéré comme un chef de file à l'international dans le domaine des villes amies des aînés en raison de son programme de soutien à la démarche MADA déployé à l'échelle locale et régionale. Avec l'Irlande, le programme MADA du Québec est considéré parmi les plus avancés à l'échelle mondiale (et le plus avancé de la francophonie) et en fait un exemple dont plusieurs pays souhaitent s'inspirer.

²³ STATISTIQUE CANADA (2024). *Estimations démographiques par âge et genre, provinces et territoires : tableau de bord interactif*, Gouvernement du Canada, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2020018-fra.htm>].

L'Irlande, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, et l'État de la Californie aux États-Unis tendent à se démarquer par le nombre, l'amplitude et le caractère innovant de leurs actions en vieillissement. L'Irlande se distingue notamment par la force de son approche intersectorielle; la Nouvelle-Zélande par son approche inclusive auprès de la population âgée autochtone; le Royaume-Uni par sa nomination de commissaires à la protection des aînés; et l'État de la Californie par ses mesures de protection des personnes âgées vulnérables contre les changements climatiques. Selon l'OMS, l'adoption par les gouvernements, les organisations internationales et la société civile de politiques et programmes favorisant un « vieillissement actif » permet non seulement de faire face aux défis posés par le vieillissement des individus et des populations, mais également de tirer parti des nombreuses opportunités qu'il présente.

Ministre responsable des Aînés et
ministre déléguée à la Santé,

SONIA BÉLANGER

Ministre responsable des
Services sociaux,

LIONEL CARMANT

Ministre de la Santé,

CHRISTIAN DUBÉ